



HAEMOPHILUS INFLUENZAE DE TYPE B (Hib)

Qu'est-ce que Haemophilus influenzae de type b (Hib)?

Le Hib est une infection causée par la bactérie *Haemophilus influenzae de type b*. Cette bactérie était la principale cause de la méningite (infection des membranes entourant le cerveau et la moelle épinière) chez les enfants de moins de cinq ans. Le Hib peut également être à l'origine de l'épiglottite (inflammation grave de l'épiglotte au fond de la gorge), de la pneumonie (infection des poumons), de l'ostéomyélite (infection des os et des articulations) et de la cellulite (infection du tissu sous cutané, habituellement au niveau du visage).

Ces affections peuvent se développer rapidement. La méningite et l'épiglottite peuvent parfois même être mortelles. Au Canada, depuis l'arrivée du vaccin Hib, la maladie est des plus rares.

Quels sont les symptômes?

Les symptômes apparaissent généralement de façon soudaine. Ils varient selon la région du corps infectée.

- **Méningite** : fièvre, maux de têtes, raideur de la nuque, nausées, vomissements et somnolence.
- **Pneumonie** : dyspnée, fièvre, manque d'énergie, perte d'appétit, maux de têtes, douleur thoracique et toux.
- **Épiglottite** : difficulté à respirer et à avaler, pâleur et fièvre.
- **Ostéomyélite** : enflure, inflammation et douleur au niveau des os affectés.

On ne sait pas combien de temps s'écoule entre l'exposition au Hib et l'apparition des symptômes, mais cette période peut être aussi courte que de deux à quatre jours.

Comment le Hib se propage-t-il?

Le Hib se transmet par contact direct avec la salive ou des gouttelettes expulsées par une personne infectée ou un porteur qui tousse ou éternue. Il est possible qu'une personne qui porte le Hib sans être malade transmette la maladie (« porteur »). Le Hib est ensuite transmis par contact avec des gouttelettes et des sécrétions provenant du nez ou de la bouche du porteur.

Comment diagnostique-t-on le Hib?

Le diagnostic du Hib est confirmé par un antécédent d'exposition à la maladie, l'apparition des symptômes et les résultats d'une analyse de laboratoire. Les analyses peuvent comprendre le prélèvement d'un échantillon de sang, de liquide céphalorachidien, de liquide pulmonaire ou de liquide articulaire.

Qui est à risque de contracter une infection au Hib?

Les personnes qui courent le plus grand risque d'infection sont les enfants de moins de cinq ans, les personnes atteintes d'autres affections immunodépressives, comme le VIH/SIDA, les personnes qui ont une rate non fonctionnelle ou qui ont subi une greffe de moelle osseuse et les personnes traitées pour le cancer.

Les maladies et les complications graves attribuables au Hib sont généralement observées chez les nourrissons et les jeunes enfants de moins de cinq ans.

Comment prévenir le Hib?

La meilleure façon de se protéger contre *Haemophilus influenzae de type b* est de se faire vacciner. Le [calendrier d'immunisation systématique](#) du Nouveau-Brunswick fournit le vaccin contre *Haemophilus influenzae de type b* combiné au vaccin contre la diphtérie, la coqueluche acellulaire, le tétanos, la polio et *Haemophilus influenzae de type b* (dCaT-VPI-Hib) dans le cadre de la vaccination systématique des enfants à l'âge de deux, quatre et six mois.

Même si la vaccination systématique a largement contribué à la prévention des maladies graves attribuables au Hib chez les nourrissons et les jeunes enfants, il est très important de recevoir toutes les doses à l'âge indiqué.

Comment traite-t-on le Hib?

Le traitement comprend des antibiotiques qui servent à traiter et à prévenir l'infection au Hib. Un traitement et des soins hospitaliers s'avèrent souvent nécessaires. Des médicaments peuvent être donnés pour contrôler la fièvre et la douleur, et l'ingestion de liquides peut prévenir la déshydratation.

On recommande parfois la prise d'antibiotiques aux contacts familiaux vivant sous le même toit et aux contacts étroits en garderie.

Qu'en dit la Santé publique?

Les fournisseurs de soins de santé, les hôpitaux, les laboratoires, les écoles et les garderies sont tenus de signaler les cas de Hib à la Santé publique. Le personnel de la Santé publique s'entretiendra avec le fournisseur de soins de santé et le patient ou son aidant pour déterminer comment l'infection a été contractée, les autres personnes à risque et les mesures de contrôle à mettre en place (notamment la vaccination et les restrictions concernant la présence au travail ou à l'école) de même que pour transmettre tout autre conseil nécessaire.

Renseignements supplémentaires

Pour en savoir davantage, communiquez avec votre professionnel de soins de santé, votre [bureau local de la Santé publique](#) ou [Télé-Soins](#) (811).

Sites Web utiles :

- Coalition canadienne pour la sensibilisation et la promotion de la vaccination : <http://www.immunize.cpha.ca>
- Agence de la Santé publique du Canada : <http://www.phac-aspc.gc.ca>
- Société canadienne de pédiatrie : <http://www.cps.ca>

01/2011